

LYCEE POLYVALENT  
ce.0741669M@ac-grenoble.fr

COLLEGE  
ce.0741116L@ac-grenoble.fr

SECRETARIAT DE DIRECTION  
N/R f n dir.2017.09.319

Affaire suivie par :  
Professeur organisateur  
Perrine Simond  
[perrine.simond@ac-grenoble.fr](mailto:perrine.simond@ac-grenoble.fr)

Services financiers  
Claudine Montmeas  
[claudine.montmeas@ac-grenoble.fr](mailto:claudine.montmeas@ac-grenoble.fr)

T l phone :  
04 50 53 15 16

T l copie :  
04 50 53 62 88

M l :  
[direction.rogerfrisonroche@ac-grenoble.fr](mailto:direction.rogerfrisonroche@ac-grenoble.fr)

Adresse postale :  
Promenade du Fori - B.P. 9  
74401 Chamonix-Mont-Blanc cedex

Site Internet :  
<http://chamonix.elycee.rhonealpes.fr/>



Le chef d tablissement

aux

 l ves et parents d' l ves des classes  
de seconde, premi re et terminale g n rale  
inscrits dans l'action YPAC2018

Objet : Voyage   Maribor en Slov nie, Ypac 2018

Les d placements des  l ves lors des sorties et voyages scolaires participent de la mission  ducative de l' tablissement scolaire du fait des nombreux b n fices retir s par les  l ves de ces exp riences enrichissantes. De ce fait l' tablissement favorise par tous moyens le d veloppement de la mobilit  des  l ves, en particulier   l' tranger.

A ce titre, du 19 au 23 mars 2018, monsieur Samuel Poissant et madame Perrine Simond, respectivement professeur d'histoire – g ographie – enseignement moral et civique, et professeur d'anglais encadrent ce voyage scolaire p dagogique de participation   la session 2018 du Parlement des Jeunes de la Convention Alpine (YPAC).

Les  l ves seront h berg s selon l'organisation pr vue sur place par l' quipe organisatrice en Slov nie.

Le montant de la participation des familles est fix    392.00   (acte 200-1 du 27 juin 2017). Si vous souhaitez demander l'inscription de votre enfant, il faut compl ter le document ci-joint intitul  « demande d'inscription » et « autorisation parentale » et le retourner pour le lundi 9 octobre 2017 au plus tard   madame Perrine Simond, accompagn  du versement sollicit .

Pour les  l ves dont je validerai l'inscription sur sa proposition, l' tablissement proc dera le cas  ch ant   une remise d'ordre pour les frais d'internat ou de demi-pension correspondant   la p riode du voyage scolaire. Le jour du d part, si celui-ci n'est pas un lundi, l' tablissement pourra fournir un repas froid aux internes.

En cas de difficult  financi re, passag re ou persistante, une aide ponctuelle peut vous  tre octroy e par les services sociaux du Conseil d partemental de Haute-Savoie (  contacter directement), et/ou la commission de fonds social et de solidarit  (formulaire sp cifique   retirer aupr s du secr tariat de scolarit  et   remettre au chef d' tablissement sous enveloppe ferm e).

*Nota : Les fonds sociaux sont aliment s par l'Etat, tandis que les fonds de solidarit  peuvent  tre par tout donateur. Ainsi, chacun – collectivit , association, entreprise, particulier – peut y contribuer,   l'instar de ce qu'a fait l'association des parents d' l ves (APE), par exemple.*

L'inscription, c'est- dire le 1 r versement,  quivaut   l'acceptation pleine et enti re des conditions d crites et entra ne de fait votre engagement   payer   l' tablissement – selon le seul  ch ancier d fini – jusqu'au montant du co t initial indiqu .

**Notez que seul le paiement complet du co t du voyage me permet de valider d finitivement l'inscription et qu'aucun remboursement ne pourra  tre effectu  par l' tablissement en cas de d sistement.**



2/3

Je précise que, dans le montant de la participation financière qui vous est demandée, la souscription d'une assurance annulation individuelle est prévue auprès de notre organisme prestataire, selon des conditions particulières qui s'appliquent strictement. Ainsi, cette garantie prend effet à compter de l'inscription au voyage scolaire mais ne s'exerce pas au cours du déplacement. Notez que ni son coût ni les frais de gestion du prestataire seront remboursés. Elle pourra être mise en œuvre au plus tard au moment du départ dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

- une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi par l'élève bénéficiaire, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours (Attention : la maladie ou l'accident ne doit pas être préexistant à la souscription de l'assurance) ;
- le décès du participant lui-même, de ses ascendants ou descendants en ligne directe, de la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant, des frères, des soeurs, des beaux-frères ou des belles-soeurs du participant.

*Sont cependant exclus de ce cadre de garantie : les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, skelton, luge de compétition, tout sport aérien, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matchs ou compétitions ; la non présentation des documents indispensables au voyage ; les frais de dossier, les taxes, les frais de visa et prime d'assurance liés au voyage.*

La déclaration d'annulation doit se faire au maximum dans les cinq jours suivant la date de survenus des faits : vous devez contacter madame Claudine Montméas par voie électronique dans les plus brefs délais avec les documents justificatifs.

La déclaration d'annulation individuelle doit se faire auprès du correspondant financier de l'établissement au maximum dans les 5 jours calendaires suivant la date de survenus des faits. Le cas échéant, il vous revient donc de contacter madame Claudine Montméas par voie électronique dans les plus brefs délais, et de lui fournir tous les documents justificatifs.

**\* pièces d'identité requises :**

*- Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ;*

*- Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ;*

*- Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.*

De plus, une assurance annulation collective est souscrite par l'établissement exclusivement et intégrée au coût du voyage scolaire car il est toujours possible que – pour des raisons de sécurité notamment – une restriction de déplacement sur le territoire national ou européen s'impose et empêche la réalisation du déplacement prévu. Dans un tel cas, une franchise peut être appliquée par le prestataire en fonction du moyen de transport réservé, son montant n'est pas remboursé.

**Attention, ne pourront partir effectivement que les élèves en possession d'une pièce d'identité à jour parmi celles requises\*. Je vous invite à faire les démarches dès aujourd'hui, car celles-ci peuvent être longues à aboutir.**

Sachez que j'attends de chacun des élèves une attitude irréprochable durant tout le temps de ce voyage scolaire, tant dans les transports que dans les hébergements, dans tous les espaces publics comme dans les différents lieux de visite. Tous sont soumis aux règles de bonne conduite et de calme. Le respect vis-à-vis des accompagnateurs et des autres intervenants, et l'écoute de leurs consignes, sont impératifs.

Le professeur organisateur reste disponible pour vous apporter toutes les informations complémentaires que vous jugeriez utiles d'obtenir.

Chamonix-Mont-Blanc, le 22 septembre 2017  
Stéphane Arru





« DEMANDE D'INSCRIPTION » et « AUTORISATION PARENTALE »

Je soussigné(e),  
M. ou Mme .....,  
agissant en qualité de *père, mère, autre parent exerçant le droit de garde, tuteur, responsable légal*  
(entourez la bonne mention)  
de l'élève (NOM, Prénom).....,  
inscrit en classe de .....

3/3

à cocher

l'autorise à participer au voyage scolaire ci-dessus désigné et demande son inscription ferme, sous réserve de place disponible.

à cocher

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit pour l'élève susmentionné une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance en responsabilité civile  
n° .....  
auprès de la compagnie .....

à cocher

Je déclare sur l'honneur avoir sur l'élève le plein exercice de l'autorité parentale ou être investi(e) de son droit de garde ou de sa tutelle et donc – le cas échéant – être en pleine capacité de signer l'autorisation de sortie du territoire des mineurs le concernant. Le faisant, j'atteste qu'à ce jour aucune décision judiciaire n'a pour effet d'encadrer ou de limiter sa liberté de circulation, qu'aucune procédure n'est en cours et m'engage à prévenir immédiatement le chef d'établissement de tout changement.

à cocher

Je m'engage à verser le montant de la participation financière de 392.00 € maximum en règlement du coût initial du voyage, selon le calendrier ci-dessous et dans les délais indiqués :

- 1<sup>er</sup> versement de 135.00 € au plus tard le 9 octobre 2017  
chèque<sup>1</sup>      virement bancaire<sup>2</sup>      espèces      chèques vacances
- 2<sup>ème</sup> versement de 130.00 € au plus tard le 17 novembre 2017  
chèque<sup>1</sup>      virement bancaire<sup>2</sup>      espèces      chèques vacances
- 3<sup>ème</sup> versement de 12.00 € au plus tard le 17 janvier 2018  
chèque<sup>1</sup>      virement bancaire<sup>2</sup>      espèces      chèques vacances

En cas de règlement en chèques vacances, il est impératif de faire l'appoint en complément si nécessaire.

à cocher

Je comprends que l'encaissement par l'établissement de mon premier versement vaut validation de ma demande d'inscription et entraîne de fait mon acceptation pleine et entière des conditions d'organisation et engagement à payer à l'établissement jusqu'au montant total de la participation financière ci-dessus (en une fois lors de la 1<sup>ère</sup> échéance ou selon l'échéancier ci-dessus), et qu'à partir d'aujourd'hui, aucun remboursement partiel ou total ne pourra être effectué par l'établissement : je devrai donc m'acquitter de la totalité du coût du voyage scolaire.

à cocher

Je comprends qu'en fonction du coût réel et des aides éventuellement reçues le coût initial du voyage pourra être révisé à la baisse et ainsi éventuellement diminuer le montant du dernier versement.

à cocher

Je comprends qu'à l'issue du voyage un bilan financier sera établi. Celui-ci pourra éventuellement diminuer le montant total du coût initial du voyage, en fonction du coût réel et des aides éventuellement reçues et je joins donc obligatoirement un RIB, que j'agrafe ou colle au verso de la présente autorisation parentale.

**Nota** : - si le solde est supérieur à 8.00 €, il me sera automatiquement remboursé.

- si le solde est inférieur à 8.00 €, je précise que :

à cocher

- je souhaite être remboursé ;  
ou
- je décide de laisser le solde au bénéfice du fonctionnement de l'établissement.

J'informe le professeur organisateur de l'état particulier de santé suivant : .....

Fait à ....., le ... / ... / ...

Signature :

<sup>1</sup> à l'ordre du « lycée polyvalent Roger Frison-Roche »

<sup>2</sup> IBAN : FR76 1007 1740 0000 0010 0032 831 BIC : TRPUFRP1 / Titulaire du compte : lycée polyvalent Frison Roche